Le Regard de la Fédération Environnement Eure-et-Loir

FEEL n° 17 - Octobre 2022 - Site : https://www.feel28.org

LA FEEL AU CÔTÉ DES JEUNES, MOBILISÉE POUR LE CLIMAT



L'association **Youth for climate Chartres** a, samedi 24 septembre, mobilisé. Cet été a été marqué par les évènements climatiques extrêmes, avec au total 33 jours de canicule, un assèchement des cours d'eau, 90 des 96 départements en alerte sécheresse et 62 000 hectares ravagés par des mégafeux. Tout cela a évidemment des conséquences écologiques, mais également des répercussions sociales. En France par exemple, les agriculteur.ice.s sont au plus mal : 25% de la production du blé a été perdue. Au niveau international, 260 millions de personnes supplémentaires vont basculer dans une pauvreté extrême en 2022. À Chartres la marche a rassemblé 150 personnes (selon le journal local) dont des militants de la FEEL* aux côtés des jeunes. "Il est temps d'agir" confirme la banderole d'ouverture de la marche, un des slogans scandés "*Et Un ... et deux ... et trois degrés... un crime contre l'humanité.* " Les manifestants ont dénoncé le projet de TotalEnergies qui prévoit de construire un oléoduc en Ouganda et Tanzanie pour acheminer 100 000 barils de pétrole par jour de la forêt jusqu'aux supertankers des ports. En Eure-et-Loir deux de nos mobilisations s'inscrivent dans cet objectif de transition écologique : celle contre l'abattage de 3 marronniers à Chartres, et celle contre le projet d'aménagement en autoroute concédée des RN 154 et RN 12.

Comme lors des marches précédentes voir les Regards de la FEEL n° 4 ,6 ,7, 11,

LA FEEL PERTURBE LA MISE EN PLACE DU COMITÉ DE SUIVI DU PROJET A 154 - A 120

Ce comité a été convoqué par Mme la Préfète d'Eure-et-Loir et y participaient notamment le sous-préfet de Dreux, le directeur de la DREAL, le DDT, le DDFip, un représentant du ministère et d'autres représentants de l'état.
En début de réunion les grandes étapes de la procédure nous ont été rappelées:

- Trois phases durant environ 3 ans 2022 à 2024
- Une phase de conception et de construction de l'infrastructure d'environ 4ans (2025 à 2028) pour une mise en service en 2029.

- **Nous avons posé un certain nombre de questions qui souvent ont semé le trouble chez nos interlocuteurs ne sachant comment y répondre :**

- 1 – **Pour dénoncer la sempiternelle référence au chaînon manquant.**

- 2 - **Quel est le sens d'une DUP qui s'appuie sur une étude d'impact insuffisante ou caduque** comme le montrent les opérations de comptage et d'enquête de trafic actuellement en cours ou de sondages géotechniques pour les ouvrages d'art qui ont été imaginés. Faudra-t-il une nouvelle DUP ?...pas de réponse si ce n'est qu'il faut bien actualiser.

3 - Comment se fait-il que des collectivités ne respectent pas le zonage de la DUP (zone projet objet de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ?

Sommaire

La FEEL au côté des jeunes, mobilisée pour le climat 1
La FEEL perturbe la mise en place du comité de suivi du projet A 154-A 12 1
Quelle agriculture et quelle alimentation, fête paysanne à Gommerville 2
Un automne décisif pour les transports 3
La sauvegarde de 3 marronniers 3
Biodiversité, sortie botanique 3
Protéger la biodiversité en Eure-et-Loir 5

Par exemple à Dreux, l'usine à loisir OTIUM bâtiment imposant de 200 x 70m est pour moitié sur le fuseau ainsi que deux enseignes de restauration et il en va de même pour plusieurs pavillons prévus dans la ZAC des Fenots en cours de développement.

• Là, nous avons assisté à un certain malaise avec des interrogations sur l'effectivité du contrôle de légalité : personne ne semblait au courant !

• **4 – Comment seront financés, selon les termes du ministre : *l'exploitation, l'entretien et la maintenance* du tronçon concédé de la RN12 entre l'actuelle RN 154 à l'Est de Dreux jusqu'à l'Est du contournement de Houdan ?**

• Là, pas de réponse si ce n'est que cela sera dans le cadre de l'exploitation de la concession

• **5 – Quel est le budget Carbone du projet ?**

• **Comment comptent-ils respecter la Stratégie Nationale Bas Carbone définie dans le décret du 20 avril 2020 fixant les objectifs de neutralité carbone en 2050 ?**

• Là, malaise ils n'y avaient pas pensé…et il n'y a pas eu de réponse ! Pourtant l'étude d'impact prévoit 335 116 Tonnes de gaz à effet de serre rien que pour la construction !

• Nous les avons invités à consulter une étude du CEREMA où l'on peut lire : *« Quel que soit le scénario d'aménagement retenu, le budget carbone ne peut être respecté que si la décarbonation du parc de véhicule est très rapide et s'accompagne d'une maîtrise de la demande.* » (CEREMA achèvement aménagement à 2 x 2voies de la route Nantes Pornic).

• Il est évident que le projet A154-A120 est devenu totalement anachronique au regard de la **Stratégie Nationale Bas Carbone** définie dans le **décret du 20 avril 2020** qui fixe les objectifs de neutralité carbone en 2050. **Certes la DUP est antérieure de 2 ans au décret, il n'empêche qu'elle doit être abrogée !**

François Bordes

NOS ASSOCIATIONS INFORMENT, AGISSENT, PROPOSENT

Confédération Paysanne d'Eure-et-Loir

Quelle agriculture et quelle alimentation au cœur de la fête paysanne de Gommerville

Une fête riche d'échanges



Une partie de la ferme de la basse-cour et du village des producteurs. Photo Gérard Breteaux.

Alors, que les sections d'Eure-et-Loir et du Loiret des Jeunes Agriculteurs, proches de la FNSEA, tenaient à Outarville (Loiret), avec moultes soutiens officiels, des Terres de Jim pétaradantes [1] (moiss'bat'cross, traine-cul) avec visite de Macron, une fête à taille humaine se déroulait pas bien loin en Eure-et-Loir.

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR 28) organisait sa seconde fête de l'agriculture paysanne, le samedi 10 septembre, de 14 h. à minuit à la ferme de la Basse-Cour chez la famille Grésillon à Arnouville, commune de Gommerville.

Un programme bien rempli et un temps peut-être trop court si l'on voulait tout faire : Visite de la ferme, découvrir le marché de producteurs locaux, participer à la table ronde sur l'accessibilité alimentaire, animée par Eric Gauthier et Alexandra Céalis. L'animateur, invité pour l'occasion, coordonne dans le Lubéron une expérimentation de la «Sécurité Sociale de l'Alimentation» (voir ci-dessous).

On pouvait revoir le film « Retour à la Terre » diffusé sur France 5 en mai 2021 en présence d'Amandine Dupuy, suivi d'une table ronde animée par Ninon Kratchkovsky sur la transmission d'exploitations agricoles.

Au bar et dans l'espace de la belle ferme, le soir au repas paysan, visiteurs et beaucoup de militants ont pu se retrouver avec plaisir, en ce retour de vacances, pour un moment festif et de grande convivialité et en musique avec le groupe No DATA.

Sécurité sociale de l'alimentation, une utopie ?

Le Projet Alimentaire de Territoire, utopique mais porteur de sens : Sécurité Sociale de l'Alimentation a permis une table ronde. Le projet est né il y a trois ans à partir du constat que, dans les quartiers pauvres, les gens mangent moins de légumes et sont plus souvent malades. Un groupe de travail s'est constitué sur l'idée que l'on a tous le droit d'accéder à la nourriture. On cotiserait selon nos moyens et on bénéficierait selon nos besoins. L'animateur rappelle le modèle de la sécurité sociale né en 1946 et construit sur le travail par les travailleurs. Après avoir développé ce concept, la réflexion s'est poursuivie avec trois groupes de travail qui se sont penchés sur les questions suivantes :

- C'est quoi votre avenir alimentaire désirable ?
- Quelles sont les difficultés que je rencontre pour me nourrir de façon durable ?
- Quelle action concrète pourrait changer la donne sur l'alimentation dans mon territoire ?

La ferme de la Basse-cour

La Ferme de la Basse-cour est gérée par François et Aurore Grésillon qui ont pris en février 2021 la succession de Pascal et Claire Garros. C'est un bel exemple de transmission d'un bien cédé par un couple qui part à la retraite à un plus jeune, avec enfants, prêt à se lancer dans une nouvelle aventure. Consacrés à la polyculture en agriculture biologique, ils produisent des céréales — blé, orge, avoine -, des légumineuses, des plantes potagères, oléagineuses et aromatiques.

Autre activité en continuité avec les prédécesseurs : un gîte rural avec chambres d'hôtes.

Carmen Peternel – Jean-David Aubert

L'association Qualité Vie sud Eure-et-Loir y a tenu un stand.

Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports région Centre Val de Loire

Un été très chaud, un automne décisif?

La période estivale aura convaincu les derniers opposants à la thèse du changement climatique mais aussi martelé l'urgence des décisions à prendre.

Dans notre secteur, l'appel déjà ancien de la FNAUT a réclamé un effort sans précédent d'investissement, relayé par les sénateurs Ferrique, Jacquin et Lahellec ainsi que par la tribune de Jean Rottner (Vice-président des régions de France) appelant à déclarer l'urgence ferroviaire.

La nomination de Clèment Baune comme ministre des transports, ses premières déclarations et ses états de service sont des signes encourageants. Ceux des directeurs de cabinet Papanutti et Vuillemin, fins connaisseurs des mobilités et soutiens efficaces des transports publics ferroviaires, celle prochaine de Jean Castex, ardent défenseur du train, à l'AFIT complètent une équipe sérieuse ayant envie d'agir et d'obtenir des arbitrages favorables auprès d'une Première ministre également grande spécialiste des mobilités pour avoir occupé des postes de direction de la RATP et de la SNCF.

Les obstacles sont multiples comme en témoignent les réticences de Bercy, au vu de la lamentable signature du contrat de performance de SNCF réseau, mais aussi des besoins de financements de nombreux autres secteurs également légitimes.

La période de 5 ans est donc décisive, des décisions urgentes et difficiles sont nécessaires pour faire évoluer nos modes de vie et de déplacement. La FNAUT mettra toutes ses forces dans la bataille, le train ne passera qu'une fois.

Bruneau Gazeau, président de la FNAUT, FNAUT Infos 297 sept-oct 2022.

➔ Bruneau Gazeau a publié une tribune dans *Le Monde* intitulée « ***il est impératif et urgent d'agir. Osons le train celui du climat ne passera pas 2 fois*** ».

Sykadap

Chronique pour la sauvegarde de 3 marronniers

Le 17 août Sykadap nous informait du risque d'un abattage de 3 marronniers protégés (Espace boisé protégé) donc illégalement, avec l'aval de la mairie de Chartres qui a accordé les autorisations.



Depuis plus d'un mois, la mobilisation citoyenne (Sykadap, Chartres Ecologie et des citoyens) a été forte pour sauver les 3 marronniers menacés d'abattage par un promoteur immobilier. Celui-ci avait demandé l'expulsion des militants qui restent aux côtés des arbres au juge des référés du tribunal judiciaire de Chartres. La juge en a décidé autrement. **Elle n'ordonne pas l'expulsion des militants mais fait défense au promoteur de procéder à l'élagage ou a l'abattage des trois arbres sous astreinte de 500.000 € par arbre !** En outre la société immobilière est condamnée à verser à Sykadap et à Chartres écologie 2 000 € à chacune sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile. Le promoteur fait appel..

Qualité Vie Sud Eure-et-Loir

BIODIVERSITÉ

Sortie botanique du 12–06-22 Autour dans le bois de Cambray

L'association ***Qualité Vie Sud E&L*** organisait une sortie botanique dans le Bois de Cambray près d'Orgères-en-Beauce, le 12 juin dernier. Nous avons bénéficié d'un temps chaud et sec, d'un été précoce, la date un peu tardive ne nous permettait plus de voir les espèces printanières – notamment certaines espèces d'orchidées ou la délicate *Dame de onze heures*…

Après l'accueil chaleureux, chez un membre de Sykadap, le groupe composé d'une dizaine de personnes se dirige vers

les talus entourant l'enceinte du château de Cambray , en zone forestière.

La promenade d'une durée d'environ trois heures était entrecoupée du pique-nique et de nombreuses observations et d'échanges entre les participants curieux et intéressés qui ont eu beaucoup de plaisir à découvrir la flore sauvage dont la plupart sont des espèces très communes présentant soit un intérêt culinaire, soit des vertus médicinales. Nous ne les citons que par leur nom vernaculaire. Les plantes dont nous mentionnons les bienfaits ont fait l'objet d'une étude reconnue par l'*École de Phytothérapie moderne*.

- L'**origan** (non fleuri), herbe aromatique aux vertus antibactériennes, très prisée pour accompagner les pizzas et les grillades.
- Le **thym serpolet** dont les essences peuvent relever les plats de viande et de légumes. Il rend les aliments plus digestes et il est aussi efficace pour soulager les infections respiratoires.
- Le **salsifis sauvage**, en fruits et en bouton. Très commun, ses graines accrochées à un fin parachute sont dispersées par le vent comme celles du pissenlit.
- La **potentille rampante**.
- L'**euphorbe petit cyprès**, en fleur.
- Le **géranium des Pyrénées**.
- La **brunelle**, en fruit.
- L'**armoise** jeune et la vieille tige séchée.
- La **vesce commune**, plante fourragère.
- L'**hélianthème à fleur jaune** aussi appelée « fleur du soleil », visitée par un coléoptère.
- L'**hélianthème des Apennins** dont les pétales blancs entourent de nombreuses étamines jaunes. Elle pousse exclusivement sur le calcaire, les prés rocailleux et au bord des chemins. Plutôt méridionale, elle est rare dans nos régions.
- Le **millepertuis**, reconnu pour soigner l'anxiété mais il doit être utilisé avec prudence car il peut modifier l'action d'autres médicaments.
- Le **plantain lancéolé** aussi appelé « herbe à cinq coutures ou à cinq côtes » en allusion aux nervures de la feuille. Il est recommandé pour calmer les irritations de la peau.
- L'**aigremoine eupatoire** ou la solitaire sauvage, efficace en cas de maux de gorge, de toux. Elle stimule aussi le travail des reins.
- La **vipérine** pousse dans les friches et les terres perturbées. C'est une plante toxique à hautes doses pour le bétail mais qui attire les bourdons, les abeilles et les papillons qui, en se nourrissant de son nectar, assurent sa pollinisation. Pourquoi l'avoir dénommée ainsi? Parce que la forme du fruit évoque une tête de vipère.
- Le **lin purgatif**, une plante très basse dont les délicates et petites fleurs de trois à cinq mm de diamètre peuvent facilement passer inaperçues au milieu des hautes herbes du talus.
- La **coronille rose** tapisse le sol du talus avec ses belles fleurs roses et charnues et ses nombreuses folioles.
- La **bryone** ou « navet du diable » est dioïque c'est à dire : les plantes mâles et femelles poussent sur des pieds séparés. Elle est pourvue de vrilles lui permettant de grimper le long des arbustes dans les haies (lilas sur la photo). Sa racine ressemble à un gros navet charnu. Les feuilles palmées sont découpées en cinq à sept lobes, ses baies rouges sont toxiques.
- La **cardère** ou « cabaret des oiseaux » ou « baignoire de Vénus ». De la famille des chardons. Les aiguillons piquants entourant les capitules de la fleur servaient autrefois à carder, peigner ou démêler la laine de mouton. Les feuilles opposées par paires le long de la tige sont soudées par leur base et forment une cuvette dans laquelle s'accumule l'eau de pluie servant ainsi d'abreuvoir aux oiseaux.



Le cabaret des oiseaux ou la cardère

- L'**orchis bouc**, seule orchidée rencontrée au cours de notre promenade ; les espèces plus précoces comme l'orchis mâle sont déjà défleuries. Ses belles fleurs verdâtres bordées de pourpre dégagent une odeur caractéristique proche de celle du bouc. Les sépales et les pétales forment un casque alors que le labelle se déploie en une lanière torsadée très allongée.
- **L'oseille commune :** Ses grandes feuilles en forme de fer de lance sont à l'origine de son nom latin « Rumex » signifiant pique, lance.
- **La clématite :** Non fleurie sur les photos, ses fleurs très parfumées ne s'épanouissent qu'en juillet. C'est une plante grimpante, très envahissante évoluant au fil des années en une liane et répandue dans les haies, les broussailles. Les enfants autrefois se servaient du « bois fumant » comme d'une cigarette. Aussi appelée l'herbe-aux-gueux car les mendiants se massaient le corps avec ses feuilles toxiques pour s'infliger des plaies et susciter la pitié des passants.
- **L'astragale** à feuilles de réglisse classée dans la famille des légumineuses, aux fleurs vert jaunâtre poussant en grappes et produisant des gousses.
- Le **faux-pistachier** dont la découverte en fin de parcours, au bord d'un fossé humide, dans le sous-bois bordant le talus, nous a réservé une très intéressante et belle surprise. Cet arbrisseau originaire d'Europe

centrale et orientale, d'une hauteur d'environ trois mètres, est couvert de fruits encore verts, jaunissant à l'automne, en forme de lampions gonflés de trois-quatre cm et contenant une graine. Il est rare et figure sur la liste rouge des espèces menacées de France. Selon les dires d'un naturaliste lorrain, les graines servaient de perles pour confectionner des chapelets.

La promenade a aussi été l'occasion de rencontrer des traces de la vie animale

Carmen Peternel,

Pour voir les photos de toutes les plantes citées voir l'article publié dans Ensemble 28, forum 28.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ EN EURE-ET-LOIR

Plusieurs de nos associations organisent des sorties natures, mais en Eure-et-Loir et sur l'ensemble de la région Centre Val-de-Loire un organisme à pour mission de gérer des sites dans l'objectif de protéger la biodiversité, c'est :

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

L'antenne d'Eure-et-Loir du Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val-de-Loire (CENCVL) est heureuse de vous annoncer l'arrivée de son **32ème site** sur le département !
Il porte le joli nom de "Croc Marbot" (oui, nous faisons toujours dans l'exotisme !) sur la commune de Marboué au nord de Châteaudun.
Il s'agit du premier site d'hivernage de chiroptères (chauves-souris) préservé par le Conservatoire dans le département.
Site de 1,4 ha de coteau boisé au bord du Loir mais des dizaines de kilomètres de galerie.
Dix espèces ont été recensées depuis 1950 et aujourd'hui huit espèces sont encore présentes. Les inventaires menés en février 2022 donnent un effectif total de 428 individus.
C'est le site majeur pour le sud du département.
Vendredi dernier, un petit rhinolophe a été observé. Cette espèce était non revue depuis les années 1950. Il est probablement venu pour célébrer l'événement.
Sur cette belle acquisition fête les 32 ans du Cen,
Benoît Allard pour l'équipe de Chartres.



Côte de Boncourt site d'Oulins Oprhys Bourdon le 3-6-2016
Photo Gérard Breteaux

Les autres sites d'Eure-et-Loir

Les Côtes de Boncourt (commune d'Oulins)
Les Pelouses et Prairies d'Eau de Paris (commune de Montreuil)
La Base aérienne de Châteaudun (commune de Châteaudun, Lutz-en-Dunois e
La Michellerie (commune de Prasville)
La Pelouse de Bonville (commune de Auneau-Bleury-Saint-Symphorien)
Les Marais (commune de Donnemain-Saint-Mamès)
Moronville (commune de Courbehaye)
Moulin Rouge (communes de La Ferté-Villeneuil, Le Mée et de Charray)
L'Étang de l'Isle (commune de Senonches)
La Tourbière des Froux (commune de Manou)
La Réserve naturelle de la Vallée des Cailles (commune de Boncourt)
L'Étang de la Benette (communes de Senonches et de La Puisaye)
La Côte de Montreuil (commune de Montreuil)
Le Gas de Pendloup (commune de Cormainville)
Les Grands Marais (communes d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Oinville-sou
La Butte Montmarthe (commune de Tillay-le-Péneux)
Les Robichonneries (commune de Manou)
La Prairie et les mares des Mousseuses (Commune de La Ferté-Vidame)
La Côte de Nantilly (Commune de La Chaussée d'Ivry)
Fort Harrouard (Commune de Sorel-Moussel)
Les Bois de Gilles Fosse (Commune de Chaudon)
La Côte du Bois de Ruffin (commune de Bréchamps)
Les Pelouses de Charpont (commune de Charpont)
Les Pelouses de Dreux (commune de Dreux)

Pour plus d'informations sur les sites gérés consultez le site du conservatoire d'espaces Naturels Centre Val de Loire.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Centre Val de Loire (CENCVL) et France Nature Environnement Centre Val de Loire publient un semestriel « Recherches Naturalistes », le dernier numéro est consacré au « Retour du loup en plaine ». Possibilité de commande et d'abonnement sur le site du Conservatoire d'Espaces Naturels Centre Val de Loire.

Directrice de publication Martine Trofleau.
Rédacteurs de ce numéro : **François Bordes, Martine Carré, Gilles Menou, Pascale Cordier, Catherine Aussel, Jean-François Hogu, Gérard Breteaux .**
Les associations membres de la FEEL : *Association de défense et de Sauvegarde du Cadre de Vie et de l'Environnement à Garnay (ASCVEG), *Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN), *Blaise Vallée Durable (BVD), * Confédération Paysanne Eure et Loir, * Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports région Centre Val de Loire (FNAUT), * Jouons collectif A 154, * La Presle, * Qualité Vie Sud Eure-et-Loir, * Saint Prest Gasville-Oisème Environnement, * Saulnières Belle Vallée, * Sykadap * VivAvre
Fédération Environnement Eure-et-Loir **Association loi 1901** déclarée en Préfecture de Chartres sous le n° W281000900. Publication au JO du 22 novembre 1995 –SIREN n° 500 772 561 00014 - **Ayant agrément au titre de la Protection de l'environnement renouvelé** Arrêté préfectoral n° DDT-SGREB-PN 2019 - 03. **Présidente Martine Trofleau** 5 rue des Louveries 28210 Faverolles martinetrofleau@orange